

# COMMUNE D'ESTINNES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS ENVIRONNEMENT

**Objet de la demande :** Demande de permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 7 éoliennes (6 sur le territoire de la commune de Mons et 1 sur le territoire de la commune d'Estinnes) d'une puissance électrique nominale comprise entre 3 MW et 5.7 MW, aménagements des chemins d'accès, construction d'une sous-station électrique (sur la commune de Mons) et réalisation du raccordement électrique.

**Lieu d'exploitation :** entre les villages d'Harmignies, Villers-Saint-Ghislain et Vellereille-le-Sec

**Demandeur :** WINDVISION BELGIUM SA située à Interleuvenlaan, 15 D à 3001 Heverlee

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D. IV.22, 3° et 7° k et 9° du CODT (actes et travaux s'étendant sur le territoire de plusieurs communes, équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général liées à l'énergie renouvelable, 1 éolienne projetée dans une zone de dépendances d'extraction au plan de secteur). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée relative à un projet de catégorie B, est ouverte au sens de l'article D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté au service Environnement à partir du jeudi 10 septembre 2020 jusqu'au lundi 12 octobre 2020.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
Lundi 31 août 2020	<b>Jeudi 10 septembre 2020</b>	Administration communale d'Estinnes Chaussée Brunehault 232 7120 Estinnes-au-Mont <b>Lundi 12 octobre 2020 à 11h00</b>	Collège communal d'Estinnes Chaussée Brunehault 232 7120 Estinnes-au-Mont

Le dossier accompagné de l'étude d'incidences peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service uniquement sur rendez-vous auprès de la conseillère en environnement au 064/85.80.40 : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h ; Mardi : 13h à 16h ; Mercredi : 13h à 18h. Possibilité après 16h sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans un délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Demandeur	Commune d'Estinnes	DPA Fonctionnaire technique	DGATLP Fonctionnaire délégué
M. VAN DE GOOR Windvision Belgium Interleuvenlaan 15D, 3001 Heverlee 016/29.94.55 dev.wallonie@windvision.com	Service Environnement Jeannine PAWLAK, Conseillère en Environnement Cadredevie@estinnes.be 064/85.80.40	Service du fonctionnaire technique Place du Béguinage 16 7000 Mons 065/ 32 82 00	Service du fonctionnaire délégué Place du Béguinage 16 7000 Mons 065/ 32 80 11

La société Windvision organisera une **séance d'information didactique** qui aura lieu le **17/09/2020** dans la salle CALVA d'Harmignies (Rue Vieille Eglise 3, 7022 Harmignies). L'objectif étant de présenter les résultats de l'étude d'incidences. Il est demandé à chaque personne intéressée de bien vouloir **s'inscrire à l'adresse e-mail dev.wallonie@windvision.com au plus tard le 13/09/2020, et de préciser l'heure à laquelle elle souhaite venir (16h, 17h, 18h, 19h ou 20h)**. Un nombre de personnes limité sera reçu durant l'heure choisie et chacun devra être muni d'un masque afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Windvision se réserve le droit d'annuler ou de modifier la réunion si les mesures sanitaires liées au Covid-19 le requièrent.

A Estinnes, le 17/08/2020

Le Directeur Général  
David VOLANT



La Bourgmestre  
Aurore TOURNEUR